Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261105-DPEJS_26_11_02-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 5 novembre de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 30 octobre 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Jean-Loup THIVET, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, Isabelle STEFANUTTI, François GUET, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Philippe CORNEC, Marie-Pierre COSQUER.

Pouvoirs : Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à André GUILLEMOT
Gildas HEMERY, pouvoirs
Marie-Pierre GUILCHER, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Christelle DRÉANO, pouvoirs à André GUILLEMOT
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER.

Secrétaire de séance : François GUET

DELIBÉRATION N° DPEJS-26-11-02

OBJET : Sollicitation d'un accompagnement financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre de l'élaboration du projet social de territoire de Douarnenez Communauté

Rapporteur : Françoise LAOUENAN – LE LEC

Douarnenez Communauté engage l'élaboration de son futur projet de territoire. Dans ce cadre, il est proposé de construire un projet social de territoire, qui en constituera le volet social et définira une stratégie territoriale partagée en matière de développement social.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la Convention territoriale globale (CTG) 2025-2029. Si celle-ci a permis de structurer les politiques en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, il s'agit désormais d'élargir cette dynamique à l'ensemble des enjeux sociaux du territoire.

La collectivité dispose déjà d'un socle de connaissances issu des données et diagnostics existants. L'objectif est de l'enrichir par une analyse qualitative et partagée, associant élus, habitants, professionnels, associations et partenaires.

Le Projet social de territoire devra ainsi permettre de construire une vision commune des enjeux, de renforcer les coopérations et de définir des priorités d'action cohérentes avec les compétences communautaires et les moyens mobilisables. Il constituera un outil d'aide à la décision pour les élus et une feuille de route opérationnelle pour les années à venir.

Pour accompagner cette démarche, Douarnenez Communauté peut solliciter l'appui de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), à hauteur de 50 % du coût de l'étude, afin de bénéficier d'une expertise méthodologique et d'un accompagnement stratégique.

Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 35 700 € TTC, dont 17 850 € TTC de financement sollicité auprès de l'ANCT, correspondant à 50 % du coût total. Le reste à charge prévisionnel pour Douarnenez Communauté s'élève ainsi à 17 850 € TTC.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261105-DPEJS_26_11_02-DE

La mission d'accompagnement se déroulera en deux phases complémentaires :

1° Une première phase consacrée au diagnostic partagé et à l'identification des enjeux prioritaires

À partir des données existantes et des contributions recueillies lors des temps de concertation, cette phase visera à établir un portrait qualitatif des réalités sociales du territoire, à identifier les besoins et les fragilités, à valoriser les ressources existantes et à analyser les complémentarités entre les acteurs institutionnels, communaux, associatifs et professionnels.

Les investigations porteront prioritairement sur quatre axes :

- **La jeunesse**, par un focus sur la mise en œuvre de la politique jeunesse communautaire à travers l'offre des espaces jeunes aujourd'hui portés par deux associations : adéquation de l'offre aux besoins, articulation avec les orientations communautaires et perspectives d'évolution du portage et de la gouvernance.
- **L'accès aux droits et l'action sociale**, deux sujets ressortis d'un questionnaire diffusé à l'échelle communautaire, dont il conviendra de préciser les contours, les besoins auxquels ils renvoient, les difficultés rencontrées par les habitants et les réponses existantes ou à construire.
- **L'insertion sociale et professionnelle**, notamment au prisme de l'insertion par l'activité économique : possibilités d'insertion sur le territoire, parcours proposés aux personnes en difficulté, articulation des dispositifs et des acteurs, et adéquation des réponses aux besoins identifiés.
- **La lutte contre la précarité**, en particulier sous l'angle de l'équité d'accès aux services publics, en lien avec l'accès aux droits et l'action sociale. L'analyse devra notamment permettre de cartographier les relais existants, de comprendre les interactions entre les acteurs sociaux et d'identifier les éventuels besoins de coordination.

Ces thématiques seront abordées de manière transversale, en portant une attention particulière aux freins à l'accès aux services et aux droits, notamment les difficultés de mobilité, ainsi qu'aux situations spécifiques de certains publics, dont les familles monoparentales.

À l'issue de cette première phase, les élus valideront les enjeux identifiés et les pistes de travail à approfondir.

2° Une seconde phase consacrée à la construction des orientations stratégiques et du plan d'action

À partir des priorités retenues, cette phase permettra d'étudier différents scénarios de réponse, d'en apprécier la faisabilité et de préciser les objectifs, les actions envisageables, les publics concernés, les modalités de coopération et les moyens humains et financiers nécessaires.

La démarche aboutira à un projet social de territoire comprenant un diagnostic partagé, des orientations stratégiques et un plan d'action hiérarchisé et opérationnel, précisant les acteurs concernés, les moyens à mobiliser ainsi que les modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation.

Le Comité de pilotage de la CTG constituera l'instance de validation politique de la démarche, à l'issue du diagnostic puis lors de la validation du plan d'action définitif, avant présentation à l'ensemble des élus communautaires dans le cadre des travaux finaux de validation du projet de territoire.

Le lancement de la mission est envisagé à compter de janvier 2027. Les travaux dureront entre six et huit mois.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261105-DPEJS_26_11_02-DE

Le lancement de la mission est envisagé avant la fin de l'année 2026, pour un démarrage opérationnel à compter de janvier 2027. Les travaux dureront entre six et huit mois.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de valider le lancement de la démarche d'élaboration du projet social de territoire en janvier 2027 et d'autoriser, pour ce faire, la Présidente de Douarnenez Communauté à solliciter le financement de l'ANCT à hauteur de 50 % du coût de l'étude et à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

Vu l'avis favorable du Comité de pilotage de la Convention territoriale globale (CTG) en date du 22 juin 2026,
Vu l'avis favorable de la Commission Solidarités et Services à la population en date du 19 octobre 2026,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 octobre 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le lancement de la démarche d'élaboration du projet social de territoire en janvier 2027 et pour ce faire d'avoir recours à un cabinet d'études externe, pour un coût prévisionnel de 35 700 € TTC,
- **AUTORISER** Mme la Présidente de Douarnenez Communauté à solliciter le financement de l'ANCT à hauteur de 50 % du coût de l'étude, soit 17 850 € TTC, le reste à charge pour la collectivité s'élevant à 17 850 € TTC,
- **AUTORISER** Mme la Présidente de Douarnenez Communauté à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré le 5 novembre 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
François GUET

